



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (2019 à 2021)

La **COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS** demande des soumissions pour l'entretien du gazon pour les endroits suivants :

Secteurs Vallée-de-la-Gatineau et Cœur-de-la-Gatineau

Endroit	Date de visite OBLIGATOIRE des lieux
Ste-Croix, 8, chemin de la Ferme, Messines.....	2 octobre à 8 h 15
École primaire et secondaire Sacré-Cœur, 11, chemin Blue Sea, Gracefield (rendez-vous au secrétariat).....	2 octobre à 9 h 15
Cité étudiante de la Haute-Gatineau, 211, rue Henri-Bourassa, Maniwaki (rendez-vous au rond-point).....	2 octobre à 10 h 45

Secteur Pontiac

Endroit	Date de visite OBLIGATOIRE des lieux
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, 89, chemin Pembroke, l'Isle-aux-Allumettes.....	3 octobre à 10 h 00
Centre Pontiac, 183, rue Principale, Fort-Coulonge.....	3 octobre à 11 h 15
École Ste-Anne, 166, chemin Outaouais, Grand-Calumet.....	3 octobre à 13 h 30

Le contrat débute le 1^{er} mai 2019 et est renouvelable à chaque année pour deux (2) autres années (2020 et 2021).

Les documents de soumissions pourront être obtenus lors de la visite des lieux obligatoire. Le prix du devis est fixé à 10,00 \$ et est non remboursable.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, mandat poste, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3) ou une banque au sens de la *Loi sur les banques* (L.C., 1991, c. 46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

Toute soumission devra être reçue dans une enveloppe scellée, portant l'inscription « Soumission pour l'entretien des espaces verts » au secrétariat du service des ressources matérielles de la Commission scolaire à l'adresse mentionnée ci-haut au plus tard le 24 octobre 2018 avant 14 h, pour être ouverte publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure, au local 236. Toute soumission reçue postérieurement sera automatiquement rejetée.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Charles Pétrin, directeur des ressources matérielles, au numéro 819-449-7866 poste 16247.

Donné à Maniwaki, le 26 septembre 2018.

Fernand Paré, Directeur général